

REPONSE CONSULTATION UDAP DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION

CONSTRUCTION D'UNE STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE, D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE ET POSE DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE

1er septembre 2026



I. Remarques UDAP



Direction régionale des affaires culturelles

L'Architecte des bâtiments de France
Chef de l'unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du Gers

A

Direction départementale des Territoire du Gers
Madame Stéphanie ESTEVENON
Service Eau et Risques
19, place de l'ancien Foirail
32000 AUCH

Affaire suivie par : Pierre Carcy
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine Gers
Tél. : 05 62 05 62 08
Courriel : udap.gers@culture.gouv.fr

Auch, le 08/07/2026

Réf : PC/MF n° 079.26

Objet : Autorisation unique pour la construction de la station d'Auch Aubiet à Pavie
Dossier n° AIOT 0100284178

Madame,

Vous sollicitez l'avis de l'Udap pour le dossier cité en objet.

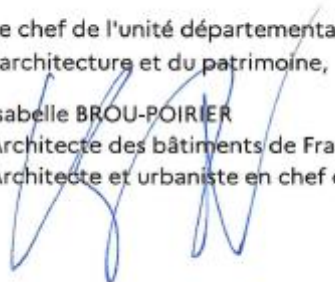
Le contexte rural de l'usine de pompage et de traitement en bord du Gers appelle une attention particulière portée à son intégration paysagère pour son acceptabilité.

Le dossier ne montre aucune réflexion dans ce sens et aucune proposition sérieuse d'intégration n'est proposée ; que ce soit les accès, parking, bâtiment et parc photovoltaïque.

De plus, l'architecture proposée uniquement fonctionnelle est totalement déséquilibrée. Elle doit être repensée par un architecte maître d'œuvre en envisageant l'impact visuel de son aspect extérieur.

Veuillez agréer, Madame, mes cordiales salutations.

Le chef de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine,
Isabelle BROU-POIRIER
Architecte des bâtiments de France
Architecte et urbaniste en chef de l'Etat



I. Réponse apportée

Concernant l'intégration paysagère, ce point est déjà pris en compte dans le marché usine et a été pensé par un architecte mais il n'en est certainement pas assez fait mention dans le rapport initial.

Afin de répondre à ce manquement, une annexe a été rajouté au dossier et correspond au mémoire et au livret architectural de l'usine, présentant l'ensemble des éléments demandés.



Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Pour nous contacter :

Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

ETEN Environnement
Nouvelle-Aquitaine

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LÈS DAX

☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

ETEN Environnement
Occitanie

60 rue des Fossés – 82800 NÉGREPELISSE

☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com

